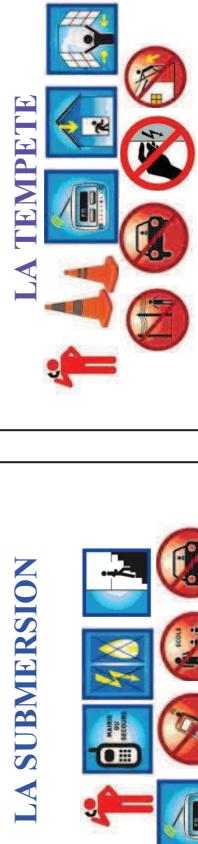
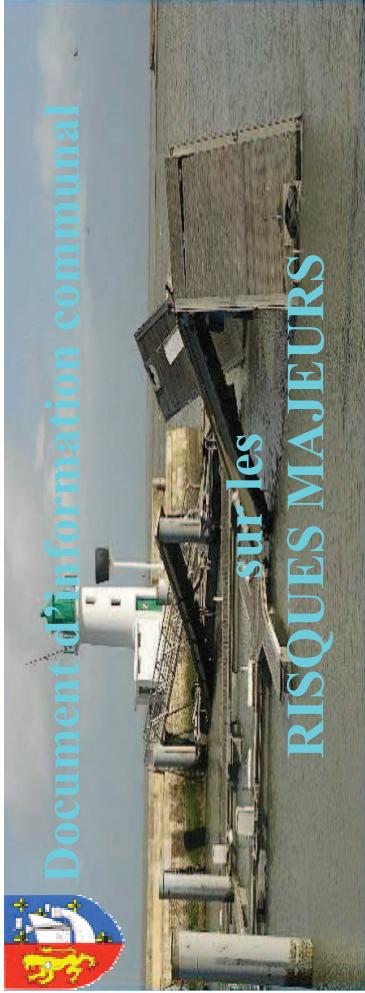


## **MEMO DES CONSIGNES**

Document important à conserver



### **LA SUBMERSION**

### **LE SEISME**

### **LES FEUX DE FORETS**



### **LE NUAGE TOXIQUE**



### **LA POLLUTION MARINE**



### **LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES**



### **LES ACCIDENTS AERIENS**



Le Maire  
L'institut des Risques Majeurs (IRMA) a pour objectifs de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et d'aider les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, à mettre en place une politique de prévention des risques adaptée notamment par la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le Plan Communal de Sauvegarde est un plan local de gestion de crise avec lequel le Maire, en qualité de représentant de l'Etat, se doit de garantir la sécurité de ses concitoyens. Il est déclenché lorsqu'un seuil critique est atteint ou sur le point de l'être.

La commune de La Flotte identifie huit risques majeurs : La **submersion**, la **tempête**, les **feux de forêts**, le **seisme**, la **pollution marine**, le **nuage toxique**, le **transport de marchandises dangereuses**, les accidents aériens.

## LA SUBMERSION



La commune de La Flotte a déjà été soumise à une submersion qui se caractérise par des inondations temporaires de la zone côtière par les eaux marines.

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

#### Dès l'alerte :

- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

#### Après :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

## LA TEMPETE



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression), donnant naissance notamment à des vents pouvant être très violents ainsi qu'à des pluies assez importantes. La Flotte est concernée par ce risque si plusieurs facteurs naturels se regroupent (vent, dépression, fort coefficient de marée, surcote).

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Prévoir les gestes essentiels
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves, etc.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

#### Pendant :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrue.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio).

#### Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

#### Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

## LES FEUX DE FORETS



La commune de La Flotte comporte un important secteur boisé (forêt et futaie) qui se situe en zone périphérique.

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris importants
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

#### Pendant :

- Si l'on est témoin d'un départ de feu :
  - Informer les pompiers (18 ou 112)
  - Si possible, attaquer le feu
  - Dans la nature, s'éloigner des bords au vent
  - Rentrer dans le bâtiment le plus proche
  - Fermer les volets, les portes et les fenêtres
  - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- S'éloigner des bords de mer
- Annuler les sorties en mer
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette

#### Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz... - En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones cotoières en raison d'éventuels « raz-de-marée »

## LE SEISME



Des secousses ont été ressenties à plusieurs reprises sur l'île de Ré au fil des siècles. Cependant, l'île se situe dans une zone à faible sismique modérée.

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial
- A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...)
- S'éloigner des bâtiments
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

#### Pendant :

- Rester où l'on est :
- Si l'on est témoin d'un départ de feu :
  - Informer les pompiers (18 ou 112)
  - Si possible, attaquer le feu
  - Dans la nature, s'éloigner des bords au vent
  - Rentrer dans le bâtiment le plus proche
  - Fermer les volets, les portes et les fenêtres
  - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers
- Suivre les instructions des pompiers

#### Après :

- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

#### Après :

- Eteindre les foyers résiduels

## LA POLLUTION MARINE



La commune de La Flotte a son ouverture face à l'océan Atlantique avec son port de pêche et de plaisance, sa plage, et son littoral rocheux.

La pollution marine est : l'introduction directe ou indirecte, par suite de l'activité humaine, de déchets, de substances, ou d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines d'origine anthropique, qui nuisent à l'écosystème marin, présentent des risques pour la santé humaine et provoquent une altération de la qualité des eaux du point de vue de leur utilisation (Loi Grenelle II).

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Connaitre les dispositifs d'alerte

#### Pendant :

**Si l'on est témoin d'une pollution marine :**

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), précisez : le lieu exact, la présence ou non de victimes et la nature du sinistre.

#### En cas de fuite ou déversement de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)

- Ne pas pratiquer la pêche à pied de losir des coquillages
- Ne pas toucher ou ramasser les animaux mazoutés sans connaissance des consignes de sécurité

## LE NUAGE TOXIQUE



En Poitou-Charentes, la directive « SEVESO 2 » a renforcé le dispositif de prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses en introduisant des mesures complémentaires. Le port de La Pallice, stockant des déchets industriels, fait partie des lieux classés SEVESO 2 dans la région.

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures.
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air

#### Avant :

- Couper le chauffage
- Écouter la radio (Radio France, France Inter)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.

#### En cas d'accident nucléaire :

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités (décision préfectorale), les populations proches du site devront prendre un comprimé d'iode et/ou être évacués.

#### Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

- Ne pas s'approcher
- Prévenir la mairie, les services de secours et Police/Gendarmerie (17)
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), préciser : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre et le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)

## LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ni flamme, ni cigarette
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (Radio France)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

### CONSIGNES DE SECURITE

#### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses. Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transports permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaitre les dispositifs d'alerte

#### Pendant :

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer

#### Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

- Ne pas s'approcher
- Prévenir la mairie, les services de secours et Police/Gendarmerie (17)

## LES ACCIDENTS AERIENS

La commune de La Flotte se situe sous un couloir aérien desservi par l'aéroport de La Rochelle-Ile de Ré.

### CONSIGNES DE SECURITE

- Ne pas s'approcher
- Prévenir la mairie, les services de secours et Police/Gendarmerie (17)



## Les Risques Majeurs sur la Commune de La Flotte

### Légende

Défense contre la submersion et les tempêtes

- FALaise
- DIGUE

Zones d'influence sur les axes de transport

- Zones à risque Feux de Forêts
- Centre urbain

Centre urbain

Sources :  
Origine Cadastre © - Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : 08/03/2011 - Reproduction Interdite  
BD Voies SDIS - Septembre 2008  
Cartographie Forestière : Inventaire Forestier National - 2003  
Dernier POS à jour dans le SIG  
Service Mer et Littoral - Septembre 2011  
Réalisation :  
Communauté de Communes de l'Ile de Ré - Service SIG/FD - 20 octobre 2011